



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N° 192 du 25 mai 2016

Inauguration des bâtiments communaux :

M. le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'extension de la Mairie, de la construction du restaurant scolaire et de l'atelier communal, qui aura lieu le vendredi 27 mai à 18h, en présence de M. le Préfet de la Charente. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

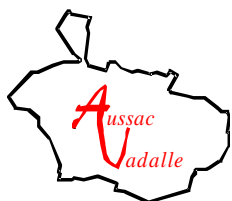
Dispositif de participation citoyenne :

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Il s'agit de l'ancien dispositif « Voisins Vigilants » plus connu en Charente. Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce dispositif sur notre commune. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 1 juin 2016 à 20h00 au Centre Socio-culturel en présence de l'Adjudant Chef Massonau de la Communauté de brigades de la Gendarmerie.

Entretien de la voirie :

Je remercie les personnes qui participent à l'entretien de la voirie devant leur maison. Depuis l'interdiction d'utiliser les désherbants, nous sommes passés de 3 jours à 3 semaines pour entretenir toutes les rues de nos villages. A cela, il faut ajouter les chemins communaux et l'entretien des bâtiments.

Pour résoudre sans surcoût notre besoin, il est indispensable que chacun, dans la mesure de ses possibilités participe à l'entretien.



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N° 192 du 25 mai 2016

Inauguration des bâtiments communaux :

M. le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'extension de la Mairie, de la construction du restaurant scolaire et de l'atelier communal, qui aura lieu le vendredi 27 mai à 18h, en présence de M. le Préfet de la Charente. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Dispositif de participation citoyenne :

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Il s'agit de l'ancien dispositif « Voisins Vigilants » plus connu en Charente. Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce dispositif sur notre commune. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 1 juin 2016 à 20h00 au Centre Socio-culturel en présence de l'Adjudant Chef Massonau de la Communauté de brigades de la Gendarmerie.

Entretien de la voirie :

Je remercie les personnes qui participent à l'entretien de la voirie devant leur maison. Depuis l'interdiction d'utiliser les désherbants, nous sommes passés de 3 jours à 3 semaines pour entretenir toutes les rues de nos villages. A cela, il faut ajouter les chemins communaux et l'entretien des bâtiments.

Pour résoudre sans surcoût notre besoin, il est indispensable que chacun, dans la mesure de ses possibilités, participe à l'entretien.